



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Tarif d'électricité propre pour le secteur de la production en serre.

Longueuil, le 1 décembre 2020– Les Producteurs en serre du Québec tiennent à souligner l'importance de la décision de la Régie de l'Énergie qui accueille la demande pour un nouveau tarif d'électricité en support aux mesures de soutien au développement des serres.

M Mousseau, président des Producteurs en serre du Québec, mentionne que c'est une décision marquante pour l'avenir de la production en serre, avec ce nouveau tarif d'énergie propre pour le chauffage et l'éclairage de photosynthèse on sera en mesure de doubler la production en serre d'ici 2025. Cette décision vient à point afin de compléter les programmes du MAPAQ et du MERN mise en place au cours des derniers jours.

Ce nouveau tarif sera accessible pour tous les producteurs, petits, moyens et grands. Ce plan vise à doubler la production serricole à l'horizon de 2025 afin d'améliorer l'autonomie alimentaire des québécois, de contribuer à la réduction des émissions de GES en plus d'apporter, par la production de plantes, des bienfaits à la santé mentale de la population. Ce nouveau tarif qui s'appliquera à l'ensemble des productions devrait permettre d'ici 5 ans de réduire de 286,000 tonnes les émissions de GES en remplacement des produits pétroliers.

Les québécois sont de plus en plus sensibilisés aux avantages et bénéfices de l'achat local. Pour répondre aux attentes des consommateurs, l'Union des producteurs agricoles a créé le site mangeonslocal.upa.qc.ca. Ce site permet aux consommateurs d'identifier les produits qu'ils peuvent trouver dans leur région limitant ainsi l'émission de GES.

- 30 -

Source : Claude Laniel
Les Producteurs en serre du Québec
Tél. : 514-703-0540

Contact :
André Mousseau, président 450-795-3383